



**DIRECTION DES ROUTES**  
**Service Techniques**  
**et Environnement de la Route**  
**31090 Toulouse cedex 9**

Téléphone : 05.34.33.49.46.

Télécopie : 05.34.33.49.49.

### Pièces à joindre :

- plan de situation (échelle 1/10 000 à 1/50 000).
- plan des travaux (échelle 1/200 à 1/2 000).
- profil en travers type.
- photographie de l'environnement.

**Abattage n° AA**

# Demande d'abattage et de replantation d'arbres

## 1. Demandeur

Secteur routier : ..... Téléphone : .....

Service études : ..... Téléphone : .....

Demande pour le compte de :

Commune : .....  Particulier  Autre (préciser) .....

Adresse :

.....

Code postal : ..... Commune : .....

## 2. Nature et localisation de la demande d'abattage

### **Rappel des dispositions**

*Il est important de renseigner la localisation précise des arbres à abattre afin de mettre à jour la base de données Arbres du département. Si plus de 2 arbres sont proposés à l'abattage, merci d'utiliser l'annexe prévue à cet effet.*

• N° R.D. concernée : ..... Commune de : .....

A = Agglo. P.R. + ABS .....+ ..... (selon base AREO Arbre)  
 H = Hors agglo Latéralité .....  
 Catégorie de voie (1, 2 ou 3) Essence .....

Circonférence à 1 m. du sol : ..... cm. Distance du bord de chaussée : ..... cm.

• N° R.D. concernée : ..... Commune de : .....

A = Agglo. P.R. + ABS .....+ ..... (selon base AREO Arbre)  
 H = Hors agglo Latéralité .....  
 Catégorie de voie (1, 2 ou 3) Essence .....

Circonférence à 1 m. du sol : ..... cm. Distance du bord de chaussée : ..... cm.

### 3. Motif de l'abattage (cocher la rubrique intéressée)

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Sécurité</b>  | <input type="checkbox"/> Dans ce cas, décrire dans le rapport ci-après les accidents survenus ces cinq dernières années.   |
| <input type="checkbox"/> <b>Etat sanitaire</b><br>ou <b>Dégradation</b><br><b>à propriété riveraine</b> | <input type="checkbox"/> Joindre dans ce cas l'avis d'expertise ou l'avis d'un organisme spécialisé concernant l'état physiologique et sanitaire des sujets, ou photographie dans le cas d'arbre mort. |
| <input type="checkbox"/> <b>Pour le compte d'un particulier</b>   | <input type="checkbox"/> Justifier les conditions de réalisation de l'opération projetée..   |
| <input type="checkbox"/> <b>Aménagement routier</b>   | <input type="checkbox"/> Décrire, dans le rapport ci-après, la nature de l'opération.  |
| <input type="checkbox"/> <b>Autre</b>   | <input type="checkbox"/> A expliciter dans le rapport ci-après.  |

### 4. Conditions de l'abattage et du dessouchage

- Travaux effectués par :  entreprise     régie     Parc Routier
- Produit de l'abattage :  récupéré par Secteur routier     Inclus dans prestations de l'entreprise.
- Frais à la charge de :  Département     Commune
- Redevance :  Particulier.

<b>Rappel des dispositions</b>	<i>Ne sont à la charge du Département que les abattages liés à l'état sanitaire et présentant un danger reconnu, aux problèmes de sécurité justifiés soit par un compte-rendu des accidents corporels, soit par un rapport d'expertise (cas de dégradations dus à la présence des arbres) aux rectifications de tracé et dégagements de visibilité d'opérations approuvées sur Routes Départementales. Les abattages liés à des autorisations d'urbanisme sont à la charge du pétitionnaire (redevance) et de la commune (frais d'abattage et de dessouchage).</i>
--------------------------------	--

### 5. Redevances

<b>Rappel des dispositions</b>	<i>Les demandes d'abattage donnent lieu au paiement d'une redevance dont les tarifs ont été fixés par délibérations du Conseil Départemental du 16 juin 2004 (annexe 3 du Règlement départemental de voirie) modifié par délibération du 25 octobre 2006 dans le cas d'abattage pour le compte d'un particulier.</i>
--------------------------------	--

- **Barème et calcul de la redevance**

Circonférence à 1 mètre du sol	Barème de la redevance (par arbre)	Nombre d'arbres à abattre	Montant
- de 0 à 1 mètre :	1 500 €		€
- de 1 à 2 mètres :	3 000 €		€
- supérieure à 2 mètres :	4 500 €		€
<b>Montant total pour la demande d'abattage :</b>			€

- **Engagement du demandeur**

Je soussigné, auteur de la demande, m'engage à acquitter la redevance indiquée au paragraphe précédent correspondant au préjudice apporté au patrimoine départemental.

*Date :* ..... *Signature :*

**Rappel des dispositions**

*La perception de la redevance sera réalisée à partir de l'état de recouvrement joint à la notification de la décision d'abattre.*

## 6. Modalités de replantation

Frais à la charge de :  Département  Commune

<p><b>Rappel des dispositions du Code de l'Environnement</b></p>	<p>« Art. L. 350-3. – Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication constituent un patrimoine culturel et une source d'aménités, en plus de leur rôle pour la préservation de la biodiversité et, à ce titre, font l'objet d'une protection spécifique. Ils sont protégés, appelant ainsi une conservation, à savoir leur maintien et leur renouvellement, et une mise en valeur spécifiques. « Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit, sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens ou un danger sanitaire pour les autres arbres ou bien lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures. « Des dérogations peuvent être accordées par l'autorité administrative compétente pour les besoins de projets de construction. « Le fait d'abattre ou de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres donne lieu, y compris en cas d'autorisation ou de dérogation, à des mesures compensatoires locales, comprenant un volet en nature (plantations) et un volet financier destiné à assurer l'entretien ultérieur. »</p> <p><i>Ainsi, toutes opérations d'abattage doit faire l'objet d'une mesure compensatoire consistant à <b>minima</b> à une replantation pour un arbre abattu.</i></p> <p><i>Les replantations peuvent être réalisées sur un autre itinéraire ou une autre commune si la configuration des lieux ne permet pas une replantation.</i></p>
--	---

• N° R.D. concernée :  Commune de :

<input type="checkbox"/>	A = Agglo.	P.R. Début	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	H = Hors agglo	PR Fin	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Catégorie de voie (1, 2 ou 3)				

Circonférence à 1 m. du sol :  cm. | Distance du bord de chaussée :  cm.

Nombre de sujets :  Essence :

<p><b>Rappel des dispositions</b></p>	<p><i>Il est rappelé que les replantations situées en bord de chaussée peuvent, selon les caractéristiques de la RD (géométrie et trafic), être isolées à l'aide de dispositifs de retenue des véhicules.</i></p> <p><i>A l'issue de chaque chantier d'abattage, le Secteur Routier indiquera la date de réalisation du ou des abattages dans la base de données Arbres du département.</i></p> <p><i>A l'issue de chaque opération de replantation, le Secteur Routier se rapprochera du STER pour la création et la mise à jour des nouveaux sujets dans la base de données Arbres du département.</i></p>
---------------------------------------	--

**Avis du Chef du secteur routier concerné  
ou du Service d'Etudes du Conseil Départemental**

**Rapport du chef du Secteur ou du Service d'Etudes** (argumentation détaillée pour justifier la demande)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

A ....., le .....  
*Le Chef du secteur routier concerné ou du Service d'Etudes,*

**Avis des Conseillers Départementaux**

.....  
.....  
.....

A ....., le ..... A ....., le .....

Madame la Conseillère Départementale,

Monsieur le Conseiller Départemental,

**Avis du Maire**

Dans le cas d'abattage pour le compte d'un particulier, lié à un accès ou à une autorisation d'urbanisme la Commune s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement des opérations liées à l'abattage et au dessouchage des sujets concernés par la présente demande :

OUI

NON

.....  
.....

A ....., le .....

Le Maire,

*Demande complète à transmettre à :*

**M. le Président du Conseil Départemental  
DIRECTION DES ROUTES  
S.T.E.R.**